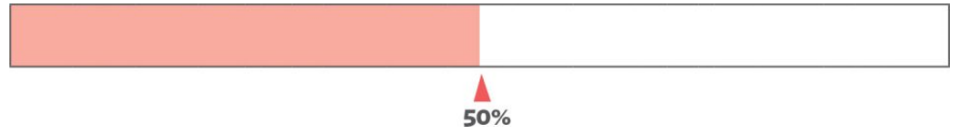


25

Créer un guichet unique de conseil et d'information



STATUT

Recommandation en cours

Version 2

Travaux réalisés

- Janvier 2020 : Mise en place d'un bureau accessible dans les locaux du Ministère, adresse mail: conseil@mc.etat.lu
- En raison de la pandémie, les rendez-vous se font actuellement principalement par téléphone. Bien qu'un conseil sur place soit possible, les canaux tels que la communication téléphonique ou le courrier électronique sont généralement utilisés.

Travaux prévus

- Elaboration de l'organisation (structure, heures de consultation, ...)
- Inclusion de supports de communication, présence internet, ...

Communications officielles

- [23.01.2020 : Communiqué de presse du ministère de la Culture : Un taux de TVA super-réduit pour artistes-interprètes \(Notification de l'adresse mail dans le contexte de l'application d'un taux de TVA super-réduit pour artistes-interprètes\)](#)
- Les artistes professionnels indépendants et les intermittents du spectacle qui relèvent des dispositions de la loi modifiée du 19 décembre 2014 sont informés via mail des changements importants et des informations concernant les aides financières du ministère.

Contact

- Guichet Conseil
(+352) 247-88612
conseil@mc.etat.lu

Mise en ligne

- Première version : 26.10.2020
- Dernière modification : 26.04.2021